

DECLARATION LIMINAIRE CTPD DU 14/12/2010

Comme chaque année une tradition revient à la fin du mois de novembre : le nombre de suppressions d'emplois est communiqué aux organisations syndicales.

Après nous avoir volé deux années de retraite et entériné la baisse de nos salaires nets, le gouvernement a décidé de mettre le cap dans sa volonté de détruire les fondements de notre fonction publique.

A la DGFIP, cela se concrétise par 2 393 suppressions d'emplois au niveau national. Le cap de non renouvellement de deux départs à la retraite sur trois est donc maintenu.

Dans le Lot et Garonne, ce sont seize nouvelles suppressions d'emplois : neuf pour la filière fiscale et sept pour la filière fonction publique

Or le niveau des suppressions d'emplois n'est plus supportable. La situation apparaît comme catastrophique aux dires de tous les agents rencontrés au cours de l'année 2010. Tous les postes et tous les services du département sont touchés. Cela se traduit par une dégradation du service rendu et des conditions de travail :

- mutations, retraites, les départs du personnel ne sont pas remplacés.
- Le sous effectif est devenu la norme dans la gestion du personnel
- Les équipes EDRA et EMR ne savent plus ou donner de la tête
- Certaines missions sont laissées en jachère

La Direction doit mesurer que l'appel à la conscience professionnelle des agents pour suppléer la révision générale des politiques publiques n'est plus tenable. En définitive, la conscience professionnelle des agents n'est pas considérée à sa juste valeur, mais se retourne contre eux

C'est dans ce contexte défavorable, que nous devons dans ce CTPD discuter de la mise en place de l'harmonisation des nouvelles règles de gestion à l'ensemble des sites du département.

Au niveau national, le syndicat CGT Finances Publiques a considéré que l'harmonisation des questions relatives au temps de travail à tous les agents ne devait pas être tranchée dans la précipitation. C'est pourquoi, il a demandé un débat approfondi, notamment autour de l'évolution du réseau. Cela exigeait un bilan chiffré complet de la situation actuelle (nombre d'agents et de sites soumis à chaque formule RTT, taille des sites en fonction de leurs effectifs). Ceci impliquait également une analyse rétrospective des dispositifs existants préalablement à la discussion sur l'extension. L'Administration, une fois de plus, n'a pas donné une suite favorable.

Au plan local, le syndicat CGT Finances Publiques constate la même précipitation :

- CTP convoqué le 14 décembre pour une mise en place le 1^{er} janvier
- Documents préparatoires insuffisants (aucune information sur les modalités de consultation des agents, aucune information sur la taille des sites, sur leurs temps de travail actuel)
- délai de consultation très court des agents et information insuffisante (parution dans Ulysse le 7 décembre d'une information intitulée : généralisation à compter du 1^{er} janvier 2011 des nouvelles règles de vie quotidienne).

La question des horaires est à la croisée des chemins entre le choix individuel de l'agent et la question de l'organisation collective du travail. Or tout système se heurte invariablement à la taille critique des services. Ainsi, quelle que soit l'option retenue, celle ci ne peut se montrer efficace sans que les moyens adéquats en terme d'effectifs ne soient mis en correspondance.

Dés aujourd'hui, nous vous demandons de tenir compte de cette réalité.